

l'empire anglais est menacée. Je ne crois pas que cette question serait soulevée et elle n'est pas à propos.

M. MACDONALD: Naturellement, l'honorable député propose de régler d'un geste de sa main ce qui peut représenter des millions pour le peuple canadien. Mais il oublie que le parlement existe en Angleterre et que dans ce parlement, il y a un ministre qu'il faut consulter avant que la guerre soit déclarée par l'armée ou par la marine. Ce principe est la base même du gouvernement partout où le trésor public doit fournir les fonds nécessaires à une guerre.

L'honorable député dit que dans le Canada on n'a pas à s'occuper qui fournira l'argent nécessaire en temps de guerre. Mais il faut être pratique. Il ne faut pas planer dans le domaine du patriotisme, et oublier que la guerre est une question éminemment pratique qui demande de l'argent et du temps. Si le Canada doit fournir des soldats et des navires, il faut qu'il fournisse aussi l'argent pour faire agir la flotte, et si nous devons fournir cet argent, comment pouvons-nous l'obtenir autrement que par un acte exécutif du Gouvernement du jour? Et si le Gouvernement doit agir, cet article du bill est absolument nécessaire pour déterminer le droit de l'exécutif à dire s'il fournira les crédits nécessaires. C'est ainsi que cela se fait en Angleterre et cet article ne fait ni plus ni moins qu'adopter le même principe qui guide l'administration des affaires en Angleterre.

M. R. L. BORDEN: Je ne savais pas que le Gouvernement pouvait obtenir de l'argent par un acte de l'exécutif. Je croyais que c'était une question qui dépendait du Parlement. L'honorable député (M. E. M. Macdonald) semble vouloir introduire un nouveau principe constitutionnel.

M. MACDONALD: Réglons ce point. L'honorable député (M. R. L. Borden) prétend-il que l'on puisse obtenir de l'argent du Parlement canadien ou du parlement anglais sans que l'exécutif vienne le demander au Parlement?

M. R. L. BORDEN: Naturellement, il faut venir devant le Parlement. C'est justement ce que j'ai dit. Mais l'honorable député dit que l'argent peut être obtenu au moyen d'un acte de l'exécutif.

M. MACDONALD: Non.

M. R. L. BORDEN: L'honorable député a réduit la question de participation à une guerre dans laquelle l'Angleterre serait engagée à une question de dollars.

M. MACDONALD: Et l'honorable député (M. R. L. Borden) oublie-t-il cela complètement?

M. R. L. BORDEN: Si la guerre doit coûter beaucoup d'argent le Canada ne

M. BURRELL.

s'unira pas au reste de l'empire, mais si elle doit en coûter peu, dix ou quinze millions, le Canada arborera le drapeau et il prendra part à la guerre immédiatement. Naturellement, ce n'est pas très digne, mais c'est ce que l'honorable député propose. Je voudrais savoir ce que ferait un navire de la marine marchande canadienne dans l'intervalle. Notre marine demanderait à être protégée. C'est une autre question que je voudrais poser au premier ministre. Le Canada a des navires sur l'océan. Si l'Angleterre vient en guerre, ces navires seront exposés à être pris. Si le premier ministre n'approuve pas la guerre qui aura lieu, il n'y aura pas de décret du conseil. Naturellement nos navires seront protégés par la flotte anglaise, que le décret du conseil doit passer ou non, mais ils ne seront pas défendus par la flotte canadienne à moins qu'il n'y ait un décret du conseil. C'est une autre situation extraordinaire qui résulte de cet article 18. Je ne sais pas ce que le premier ministre ferait.

Sir WILFRID LAURIER: Les dilemmes de mon honorable ami (M. R. L. Borden) n'embarrassent que lui-même. Il demande ce que ferait la flotte anglaise alors. Il est vrai que nous avons des navires sur l'océan. L'Angleterre en a plus que nous. La "guerre", d'après ce bill, signifie guerre ou insurrection réelle ou probable. Il est très possible que nos navires soient attaqués même avant une déclaration de guerre. L'honorable député dit qu'une déclaration de guerre n'est pas nécessaire. J'admets qu'à notre époque elle ne l'est pas. Mais lorsqu'il s'agit de guerres entre nations civilisées on ne rompt pas généralement les relations d'amitié et de paix avant de renvoyer les ambassadeurs et de se mettre en état de guerre.

Eh bien, notre situation est exactement la même que celle de la marine anglaise. L'honorable député suppose que nos navires sont attaqués: bien entendu, nous nous trouverions alors dans l'obligation de faire la guerre.

M. R. L. BORDEN: J'entends notre marine marchande.

Sir WILFRID LAURIER: Oui, cela nous mettrait dans la nécessité de faire la guerre. De nos jours, les nations sont parfois contraintes d'engager les hostilités bien à contre-cœur. Elles voudraient éviter la guerre et ne la font qu'à la dernière extrémité. L'honorable député déclare que je veux être l'arbitre de la légitimité d'une guerre. Je crois qu'aujourd'hui l'Angleterre ne voudrait pas s'engager dans une guerre injuste; au degré de civilisation auquel nous avons atteint elle ne voudrait pas se livrer à des hostilités, à moins qu'on ne l'eût provoquée au point de lui fouetter le sang. Dans une circonstance comme